



Adandon de famille +organisation insolvabilité

Par **valerie**, le **07/01/2012** à **17:38**

Bonjour,

J'ai 2 enfants. Depuis 2006, mon mari et moi avons d'un commun accord décidé de vivre séparé, il vit à l'étranger (hors UE), il revenait tous les 2 mois, une semaine, versait une partie de son salaire en France, notre arrangement convenait à tous les 2.

Fin 2010, il rencontre une femme la-bas, à l'automne 2011, il va vivre chez elle à l'étranger (hors UE). Et depuis il me harcèle pour que j'accepte de vendre la maison que j'occupe avec les enfants afin de récupérer sa part et me dis que nous divorcerons après !! Il se fiche complètement de se qu'il adviendra de nous 3, les enfants et moi !

Depuis fin août, il a quitté son emploi salarié à l'étranger, me dit qu'il n'a plus de revenu, ne verse plus rien sur le compte français, me laisse me dépêtrer avec les traites de la maison, les impôts, les frais de enfants, ...bref tout !!

j'ai fai une requête en divorce en novembre et depuis il n'y a plus aucune communication de sa part, il n'a rien versé sur le compte français depuis octobre 2011. Son avocat lui a conseillé de ne pas avoir officiellement de travail...et en plus il a le culot d'envisager de me demander une pension !!! Non mais c'est le monde à l'envers ! En revanche, je sais qu'il travaille dans son pays et je sais qu'il a des comptes bancaires personnels la-bas, je sais aussi qu'il a monté une société avec sa maitresse.

Il ne subvient plus du tout au frais ni pour la maison ni pour les enfants, il est en train d'organiser son insolvabilité en France, alors qu'il mène la belle vie la-bas !!!

J'ai l'intention de déposer plainte pour adandon de famille + organisation d'insolvalibilité !!

Quels sont vos avis et conseils ?

Je suis dans une situation financière critique à cause de lui.

Merci à vous.